

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 20 septembre 2018

Etaient présents : Tous les membres en fonction sauf M. Jean-Valère RANVIER

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2018

Le compte-rendu de la séance du 28 juin 2018, qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la séance de ce jour, ne suscite aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU PARC A GRUMES

Les statuts du syndicat du parc à grumes, créé en 2004, indiquent que ses missions sont les suivantes :

- débardage et transport du bois sur le parc, maîtrise d'ouvrage qui était déléguée à l'ONF
- commercialisation de tout le bois d'œuvre issu des forêts appartenant aux collectivités adhérentes.

Depuis la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (DTR), il n'est plus possible pour le syndicat du parc à grumes de vendre du bois qui ne lui appartient pas. L'office national des forêts (ONF) s'est donc proposé de se substituer à lui dans l'exercice de cette mission. Dans cette hypothèse, les recettes des ventes de bois seraient donc directement reversées par l'ONF aux communes adhérentes. L'ONF poursuivrait également sa mission de maîtrise d'ouvrage pour l'achat mutualisé des prestations de travaux tels que débardage, transport et tri du bois sur le parc.

L'abandon de la dimension commerciale par le syndicat nécessite donc l'évolution des statuts pour enlever les références à la commercialisation des produits et organiser l'appel de fonds permettant de couvrir les frais de gestion de bois mobilisés.

Le syndicat du parc à grumes a approuvé les modifications par délibérations du 11 juillet 2018. Conformément à l'article 11 des statuts actuels, les modifications doivent cependant être approuvées par au moins 2/3 des adhérents pour pouvoir entrer en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat du parc à grumes.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE BRISACH

Monsieur Gérard NICLAS présente et commente le rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Brisach. Le rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à la Mairie.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur Gérard NICLAS présente et commente le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à la Mairie.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur Gérard NICLAS présente et commente le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à la Mairie.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Gérard NICLAS présente et commente le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté à la Mairie.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC DU VILLAGE

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait déjà évoqué le projet de remplacement de l'éclairage public du village par du Led à l'identique de ce qui est déjà fait dans la rue du Château.

Ces travaux permettraient de réduire le coût de maintenance de l'éclairage public et permettraient de réduire significativement la facture d'électricité relative à l'éclairage public.

Ces travaux sont éligibles au dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Une aide d'environ 70% du coût HT des travaux pourrait être perçue.

Le Maire présente les devis reçus à la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'effectuer ces travaux,
- décide de confier ces travaux à l'UEM pour un coût de 55 504 euros HT
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché de travaux passé avec L'UEM Neuf-Brisach, ainsi que les actes y afférents.

PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISÉE PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION

Vu la délibération du Conseil Municipal de Baltzenheim du 1^{er} février 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

DROIT DE PREEMPTION

Le Maire informe les élus qu'il n'a pas préempté au nom et pour le compte de la commune sur les biens suivant :

- Maison située au 4 rue d'Artzenheim proposée à la vente à M. Marc FALZONE et Mme Marion LEROUX d'Ohnenheim

URBANISME, CONSTRUCTION

Les demandes suivantes ont été examinées :

Certificat d'Urbanisme :

- Maître PREISEMANN, concernant le terrain situé au 4 rue d'Artzenheim

Déclaration préalable :

- Madame SCHMITZ Aude, 5 rue des Fleurs : remplacement des tuiles
- Monsieur DOLLE Philippe, 5 rue du Château : fenêtres de toit
- Monsieur FALZONE Marc, 4 rue d'Artzenheim : rénovation maison
- Monsieur WEISSLAMLE Martin, 15 rue du château : mise en peinture annexe
- Monsieur GUYOT Alexandre, 12 rue des Fleurs : mise en place d'un portillon

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le Maire fait part des remerciements de la Manne pour la subvention 2018 versée par la municipalité.

Monsieur Gérard NICLAS fait le point sur l'avancement des travaux rues du Moulin, Château, Ecole. Les travaux ont repris et les enrobés sont prévus pour mardi prochain.

Il fait le point concernant les travaux de mise aux normes des bâtiments communaux. Les entreprises effectuent les dernières mesures avant le démarrage des travaux.

Monsieur Gérard NICLAS propose la mise en place d'un panneau d'interdiction de fumer à l'aire de jeux. En effet bon nombre d'enfants trouvent des mégots là où précisément ils jouent. Les conseillers n'émettent aucune objection et approuvent.

Le Maire félicite le 2^{ème} adjoint au maire, Monsieur Alexandre Guyot, et son épouse pour la naissance de leur fille Pauline.

Madame Valérie SCHMITZ-DANNER fait le compte rendu de l'assemblée général de l'Agimapak.

Le Maire informe les conseillers que les travaux de peinture à l'église sont à présent terminés.

Le Maire informe les conseillers que les travaux d'entretien du jardin de la propriété située 24 rue Principale ne sont toujours pas terminés. Le Groupement de Protection Juridique des Majeurs, qui est en charge de l'entretien de cette propriété en sera informé dans les plus brefs délais.

Monsieur Benoît FOECHTERLE informe les conseillers du problème pour joindre l'équipe pédagogique du RPI, notamment le matin pour prévenir de l'absence d'un enfant.

Monsieur Gérard NICLAS confirme que la prochaine fête des aînés aura lieu le dimanche 13 janvier 2019.

Monsieur Alexandre GUYOT fait le point concernant l'ouverture de l'école à pédagogie Montessori par l'association « les petits roseaux ». Des problèmes juridiques et d'autorisations ont fait que cette école n'a pas pu démarrer à la rentrée scolaire de septembre. L'association espère que l'école puisse ouvrir ses portes après les vacances de Toussaint.

Il fait le point sur l'organisation du prochain bulletin municipal.

Monsieur Alexandre GUYOT tient à remercier, au nom du conseil municipal, les personnes qui ont rénovés le local des Pompiers de Baltzenheim.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Monsieur BAESLER lève la séance à 21h00.

Le Maire :

Serge BAESLER